

Ils ressemblent beaucoup aux instincts de la vie naturelle, de la vie corporelle en particulier. Ils sont infus avec la vie de la grâce; universels, c'est-à-dire inséparables de la grâce sanctifiante. Les actes qui en émanent, précèdent la réflexion, le raisonnement, et ils peuvent aller au-delà, et ils procèdent toujours avec une sûreté et une précision infaillible.

Ils se rattachent aux vertus, mais ils s'en distinguent. Ils sont destinés à leur prêter aide et appui. Leur fonction est de les éveiller, quand il le faut, de les pousser à l'acte, de leur aplanir les voies, de les protéger contre les surprises, les obscurités, les incertitudes, les craintes, les suggestions mauvaises et autres obstacles qu'elles ont à surmonter durant la vie terrestre, puis de les inciter au plus parfait, voire à des actes héroïques, s'il y a lieu; de faire tout cela instinctivement, sous le souffle de l'Esprit Saint.

Comme principes subjectifs, habituels, ils ont le rôle que nous avons décrit plus haut: celui d'une adaptation, d'une capacité, d'une attente, d'un appel, relativement au divin inspirateur, qui est Dieu en lui-même se faisant principe de vie divine et communiquant à l'âme des énergies dont le mode d'action est pareil à celui des instincts naturels.

Ceux-ci n'exigent ni délibération, ni raisonnement préalables. Ils sont actionnés par des motifs, et tendent vers des buts souvent inconscients. Mais ces motifs et ces buts sont imprimés dans la nature des êtres qui les possèdent, et ont été délibérés — éminemment — par le suprême auteur. Il en va de la sorte avec les instincts surnaturels, les dons du S. Esprit. Leurs buts et leurs motifs leurs sont imprimés par Celui qui les met en mouvement, le principe de la surnature dans l'âme, le S. Esprit.

Leur mode d'opération est plus parfait, et plus divin que celui des vertus théologiques, pourtant celles-ci leur sont supérieures; elles sont plus essentielles à la vie surnaturelle, les dons ont en elles leur raison d'être, leur fin, leur règle: "*Virtutes theologicae praeferuntur donis Spiritus Sancti et regulant ea*", dit S. Thomas. Les vertus théologiques sont préférables aux dons du S. Esprit, et leur servent de règle. Il est manifeste en effet que les inspirations